

Pôle pédagogie
Mission EDD

Bobigny, le 30 novembre 2023

Affaire suivie par :
Alain Amédro
Tél : 01 43 93 73 21
Mél : ce.93edd@ac-creteil.fr

L'inspectrice d'académie,
directrice académique adjointe des services de
l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

8 rue Claude Bernard
93 008 BOBIGNY Cedex
www.dsden93.ac-creteil.fr

à

Mesdames les directrices et messieurs
les directeurs d'école

s/c mesdames les inspectrices et messieurs
les inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : Prix de l'action éco-déléguée de l'année 2024

Références :

:

Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 publiée au JO du 28 juillet 2019 – article 9 « Eduquer au développement durable de la maternelle au lycée »

Circulaire MENE1924799C « Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030 » publiée au BO du 29 août 2019

Circulaire MENE2025449C « Renforcement de l'éducation au développement durable – Agenda 2030 » publiée au BO du 24 septembre 2020

Le prix de l'action éco-déléguée 2023-2024 vise à faire connaître, encourager et valoriser les actions engagées par les éco-délégués en faveur du développement durable, dans leurs écoles et établissements scolaires, avec l'accompagnement de la communauté éducative et des partenaires. Il s'agit d'une mesure phare du dispositif ministériel en matière d'éducation au développement durable.

Près de 750 écoles et établissements scolaires ont participé aux trois premières éditions de ce prix national, depuis 2020. Les lauréats académiques et nationaux forment un ensemble inspirant, qui illustre les actions concrètes en faveur du développement durable qu'il est possible de mener dans les écoles et établissements en lien étroit avec les enseignements. Les vidéos des lauréats nationaux sont disponibles : <https://www.education.gouv.fr/prix-de-l-action-eco-delequee-de-l-annee-307360> . .

L'éducation joue un rôle essentiel face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques de notre monde contemporain. La mobilisation pour la transition écologique et le développement durable s'avère plus que jamais nécessaire, notamment vis-à-vis du changement climatique et de la perte de biodiversité. Les éco-délégués contribuent à la mobilisation et à la sensibilisation, ils participent à la transition écologique dans leur école.

Des ressources pour accompagner les éco-délégués sont proposées sur le site académique EDD : <https://edd.ac-creteil.fr/-Ecodelegues->

Et sur le site de la DSDEN 93 : <https://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article8273>

Le prix de l'action éco-déleguée trouve sa place dans le plan en 20 mesures présenté le 23 juin 2023 « L'École, premier lieu de l'engagement pour la transition écologique ».

Public concerné et format attendu :

Ce prix concerne les éco-délégués de classe. Il est organisé en **trois catégories distinctes (école, collège et lycée)**. Seuls les écoles et établissements relevant de l'Éducation nationale peuvent candidater.

Les éco-délégués doivent réaliser **une vidéo de 1 min 30** présentant leur démarche pour mettre en place un projet de développement durable dans leur école, en croisant au moins **deux thématiques**, pas seulement environnementales mais portant par exemple aussi sur des enjeux sociaux et de solidarité. Les éco-délégués doivent être **au coeur de la démarche et de la vidéo** de présentation. Ce doit être un **projet global** et non une addition d'actions. Le **travail collectif** au sein de l'école et la **coopération avec des partenaires extérieurs** sont également importants.

Le plan national en 20 mesures du 23 juin 2023 prévoit désormais de valoriser chaque année une thématique à travers un prix spécial. **En 2024, un prix spécial sobriété énergétique** sera décerné par le jury national parmi les projets intégrant spécifiquement un travail sur ce sujet. Dans cette perspective, les écoles qui le souhaitent pourront orienter leur vidéo sur ce sujet.

Il est important de souligner que le concours reste ouvert à toutes les thématiques dans le cadre d'une éducation au développement durable, transversale et croisant l'ensemble des problématiques environnementales et leurs implications sociales, économiques ou de solidarité.

Modalités de participation :

Le **règlement national** du concours décrit les attendus et critères de sélection.

Un **formulaire d'accompagnement vierge est à compléter** par les équipes éducatives, afin de faciliter le travail des enseignants et d'harmoniser les informations à transmettre en complément de la vidéo de candidature.

Un modèle type pour les autorisations de droit à l'image et à la voix pour majeur et mineur est également fourni.

Ces trois documents sont disponibles sur le site académique EDD :

<https://edd.ac-creteil.fr/Prix-de-l-action-eco-deleguee-de-l-annee-2024-depot-jusqu-au-8-avril-2024>

Pour cette 4^e édition, les écoles et établissements scolaires transmettront leurs productions à la mission académique « Education au développement durable » :

le 8 avril 2024 au plus tard
à ce.ipr@ac-creteil.fr
par transfert de fichier (filesender)
cet envoi comprendra : la vidéo et le formulaire complété

Les élus du Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL), dont les éco-délégués académiques, sont associés à la sélection des lauréats académiques, à côté du jury académique. A l'échelle nationale, l'ensemble des éco-délégués des CAVL participera à un vote organisé par la DGESCO pour la sélection des lauréats nationaux à partir d'une pré-sélection établie par le jury national.

Calendrier :

- **novembre 2023** : lancement du prix de l'action éco-déléguée
- **jusqu'au 8 avril 2024** : envoi des vidéos à la mission académique EDD au rectorat
- **avril-mai 2024** : sélection des lauréats académiques
- **15 mai 2024** : transmission des sélections académiques au ministère
- **fin mai 2024** : délibérations du jury national
- **début juin 2024** : vote des éco-délégués des CAVL
- **juin 2024** : annonce du palmarès national et remise des prix

La DGESCO attribuera une dotation de 1000 euros à chacun des trois établissements lauréats nationaux pour soutenir la poursuite des projets portés par les éco-délégués.

Pour la rectrice de l'académie de Créteil et par délégation,
La directrice académique adjointe des services
de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis


Nathalie Kuehn